ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2009

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES JEUX D'ARGENT EN LIGNE - (n° 1860)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 125

présenté par
M. Jean-François Lamour

ARTICLE 18

À la première phrase, supprimer le mot :

« internet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.